



Discussions de cas éthiques dans la recherche ethnologique

Le rôle politique des chercheur·e·s en sciences sociales Maryvonne Charmillot, Université de Genève

Publié en ligne: 15 février 2016

Groupe de réflexion éthique et déontologique (GRED)

Le groupe de réflexion éthique et déontologique (GRED) a été créé par la Société Suisse d'Ethnologie (SSE) en 2008. Sa première mission a été de doter la SSE d'une prise de position sur l'éthique de la recherche, publiée et acceptée lors de l'Assemblée générale en 2010. Souhaitant prolonger le débat, le GRED a décidé de poursuivre en publiant des discussions de cas sur le site de la SSE. Partant d'exemples de recherche ciblés, ces discussions de cas ont pour but de présenter les enjeux éthiques tels qu'ils se sont présentés aux chercheur·e·s aux différents « moments » de leur recherche tout en développant une réflexion sur ce qui les a poussé·e·s à opter pour telle ou telle solution. En publiant ces discussions de cas, l'intention du GRED ne consiste pas à s'ériger en « contrôleur » ou « garant » d'une quelconque éthique de l'anthropologie. Elle est plutôt de documenter, dans un but pédagogique et réflexif, la place de l'éthique dans les différents « moments » de la recherche et de montrer comment l'éthique peut être intégrée concrètement à la réalité de chaque terrain.

Le GRED souhaite favoriser le dialogue et vous invite à réagir à cette discussion de cas en écrivant à gred@seg-sse.ch

Lien pour la prise de position éthique de la SSE :
http://www.seg-sse.ch/pdf/GRED_Prise_de_position_de_la_SSE.pdf

Discussion de cas disponible en ligne à l'adresse suivante:

http://www.seg-sse.ch/pdf/2016-02-15_Charmillot.pdf

Pour citer cette discussion de cas:

Charmillot Maryvonne. 2016. *Le rôle politique des chercheur·e·s en sciences sociales*, Discussions de cas éthiques dans la recherche ethnologique, Société Suisse d'Ethnologie, http://www.seg-sse.ch/pdf/2016-02-15_Charmillot.pdf

Le rôle politique des chercheur·e·s en sciences sociales

Par Maryvonne Charmillot, Université de Genève

Dans leur article intitulé « Au-delà de l'alibi. Consentement à la recherche chez les personnes présentant une déficience intellectuelle », Geneviève Petitpierre, Germaine Gremaud, Aline Veyre, Ivo Bruni et Cindy Diacquenod nous invitent à une réflexion sur la place des « minorités vulnérables » (2013 : 2) dans les processus de recherche, et en particulier sur celle des personnes présentant une déficience intellectuelle. L'objet de leur article est de rendre compte de la manière dont les chercheur·e·s ont pensé la procédure de recueil de consentement pour des personnes avec une déficience intellectuelle. Les auteur·e·s font dans un premier temps référence à la déclaration d'Helsinki qui, dès 1964, pose les « balises inaugurales concernant la protection des populations vulnérables lors d'expérimentations scientifiques » (*ibid.* : 2). Elles et il contextualisent ensuite leur réflexion en précisant, d'une part, les mesures prévues par le droit suisse en matière de protection des personnes limitées dans leur capacité de discernement ; en rappelant, d'autre part, la distinction entre consentement et assentiment, en référence notamment à l'OMS. La « décision à deux voies » (*ibid.* : 3) n'est pas en désaccord avec le principe d'autodétermination et le droit à disposer de soi-même. Néanmoins, dans le champ de la déficience intellectuelle, le « droit à l'autodétermination et d'*empowerment* du sujet avec une déficience intellectuelle » est loin d'être acquis et la recherche sur laquelle s'appuient les auteur·e·s s'inscrit dans un mouvement de « consolidation » de ce droit.

Les auteur·e·s décrivent ainsi comment elles et il ont adapté la « procédure de recueil du consentement à la recherche » (*ibid.* : 5) proposée par le Code d'éthique de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation¹ à Genève (ci-après FAPSE). En référence à l'OMS, elles et il rappellent la nécessité d'évaluer les problèmes qui se posent en fonction des situations plutôt que de « suivre à la lettre un ensemble de règles ou de politiques bien précises » (*ibid.* : 4). En effet, dans le code d'éthique de la FAPSE, « le contenu du message est (...) hors de portée (...) des personnes avec des limites de capacité cognitives ou de lecture » (*ibid.* : 4). Les auteur·e·s ont donc proposé une « procédure de codécision » (*ibid.* : 5) basée sur le recueil du consentement écrit des responsables légaux *et* l'obtention de l'assentiment écrit de la personne avec une déficience intellectuelle au moyen de formulaires adaptés.

Ce « dépassement du rapport consentement-assentiment » par une « codécision à parts égales » (*ibid.* : 6) proposé par les auteur·e·s est pertinent à plusieurs titres. Il met notamment en question l'imposition d'une éthique standardisée, au profit d'une éthique située, pensée en fonction des particularités et des impératifs des contextes et des actrices sociales et acteurs sociaux. Il contribue, par ailleurs, à « donner la parole aux gens sans parole » pour reprendre l'expression de Pierre Bourdieu (2002 : 99). Dans le champ de la déficience intellectuelle, cette exigence d'une éthique située se pose avec force et elle s'accompagne de la nécessité d'une

¹ Faculté de psychologie et de sciences de l'éducation. 2007 [1990]. *Code d'éthique concernant la recherche au sein de la Faculté de*

Psychologie et des Sciences de l'éducation. Université de Genève.
<http://www.unige.ch/fapse/recherche/ethique>
(consulté le 20.01.2016).

réflexion épistémologique et méthodologique plus large (Petitpierre et Willemin 2014).

Une posture éthique responsabilisante

La nécessité d'élargir l'analyse de la dimension éthique à d'autres aspects que celui du rapport entre les chercheur-e-s et les participant-e-s à la recherche m'apparaît comme une exigence trop peu présente dans les réflexions éthiques en lien avec la recherche dans les sciences sociales. En effet, si les auteur-e-s font une proposition méthodologique pertinente dans leur article, il n'en reste pas moins que parler d'éthique de la recherche renvoie presque exclusivement aux « sujets » impliqués dans le « recueil de données », et à la question de comment procéder pour ne pas « nuire » à ces « sujets ». Cette préoccupation centrale des codes d'éthique s'accompagne d'une attention portée à la protection des chercheur-e-s en cas d'accident ou d'incident indépendants de leur volonté. Ainsi, par exemple, le code d'éthique de la FAPSE auquel réfèrent les auteur-e-s de l'article est-il toujours exposé par les représentant-e-s du comité d'éthique en précisant que la validation éthique de la recherche inclut l'assurance responsabilité civile² (RC). Cette centration sur les « sujets » de la recherche et le rapport juridique qui les lie aux chercheur-e-s me paraît trop étroite. Elle renvoie, me semble-t-il, à la démarche épistémologique dominante dans les sciences sociales, celle de la « raison expérimentale » (Berthelot 2001). Les termes « sujets » et « recueil de données » témoignent de cette filiation et manifestent une conception de l'activité scientifique dans laquelle les chercheur-e-s sont extérieur-e-s à leur objet et travaillent

avec des personnes assujetties d'une certaine manière à leurs procédures. En effet, rares sont les codes d'éthiques qui parlent d'actrices sociales et d'acteurs sociaux ou de production, de construction ou de co-construction du matériau empirique. De façon similaire, le terme « nuire » est utilisé comme si sa signification allait de soi, comme si chacune et chacun d'entre nous pouvait anticiper les conséquences nuisibles susceptibles d'être engendrées par une recherche³. Dans la même optique, les sujets de la recherche, dès lors qu'ils et elles appartiennent à des catégories sociales défavorisées, à des minorités sociales ou à des groupes sociaux dominés, sont qualifié-e-s de « vulnérables ». Cette perspective essentialiste participe également, à mes yeux, d'une conception unilatérale de l'activité scientifique réduite aux rapports entre chercheur-e-s et sujets de recherche.

Pour renverser cette vision classique de l'activité scientifique et des codes d'éthique qui s'y rattachent, je m'appuierai sur la posture construite par Florence Piron, qui consiste à

« mettre en lumière les interrogations morales et politiques soulevées par le lien inextricable, dans le monde actuel, entre les transformations de l'Etat et la recherche scientifique sur des sujets humains. En raison de ce lien, il est impossible de proclamer la neutralité de ce type de recherche : elle tend toujours à privilégier l'une ou l'autre des conceptions de la citoyenneté et du rôle de l'Etat qui sont actuellement débattues dans les sociétés de culture occidentale. » (2005 : 1)

Mon objectif est donc, pour prolonger cette discussion, d'inviter les

² En Suisse, l'assurance responsabilité civile protège les personnes assurées contre les prétentions de tiers basées sur les dispositions légales régissant la responsabilité civile basées sur l'article 41 du Code des obligations : « Celui qui cause, d'une manière illicite, un dommage à autrui, soit intentionnellement, soit par négligence ou imprudence, est tenu de le réparer. »

³ Du latin *nocere*, nuire signifie « causer du

tort », « porter dommage à quelqu'un » Source : Wiktionary. *Nuire*. <https://fr.wiktionary.org/wiki/nuire> (consulté le 20.01.2016). « Ne pas nuire » s'emploie souvent comme litote et signifie « aider », « servir », « être utile ». Mais comment pouvons-nous avoir l'innocente certitude que les recherches que nous menons aident, servent et sont utiles ? Voir également à ce sujet la prise de position de la Société Suisse d'Ethnologie (2011).

chercheur-e-s à penser l'éthique de la recherche à partir des conceptions du monde social ou du vivre-ensemble qui se dégagent des options épistémologiques et méthodologiques adoptées, et de considérer les actes de recherche à partir de ces conceptions. Se demander, autrement dit, « quelle forme d'humanité, quels modèles des rapports avec autrui et quelle représentation du lien social » (Piron 1996 : 141) proposent les textes scientifiques.

Différentes conceptions de la citoyenneté

Piron distingue deux formes de citoyenneté : « une citoyenneté 'individualisée', réductible à la notion de client centré sur ses intérêts et besoins privés, et une citoyenneté 'collective', qui part de la nécessité de construire le bien commun ensemble et de faire alliance, de coopérer pour réaliser cette finalité » (2005 : 8). La première forme de citoyenneté fait référence à l'Etat démocratique libéral contemporain et répond à un impératif gestionnaire. Reprenant Foucault (1994) dans le quatrième volume de *Dits et écrits*, Florence Piron parle de « gouvernement par l'individualisation ». Dans cette configuration du pouvoir, il s'agit de « regrouper les individus selon certains critères issus de leur identité bureaucratique : les assistés sociaux, les chômeurs, les décrocheurs, les inaptes au travail, les jeunes, les immigrants, etc. indépendamment de leurs rapports sociaux réels ou de leurs aspirations » (*ibid.* : 4). Cette perspective est individualisante dans la mesure où elle tend à « démembrer et à désolidariser la masse solidaire et potentiellement contestatrice que forme le 'peuple' comme ensemble politique pour en faire une population d'individus sans cesse surveillée par des experts qui sont à l'affût de tout 'problème' à régler, de tout écart par rapport à la norme » (*ibid.* : 4).

Florence Piron associe à cette technologie du pouvoir ce qu'elle désigne comme les « sciences empiriques de l'individu ». Le savoir produit dans le cadre de ces sciences doit « fournir à l'Etat les instruments de mesures et les indicateurs lui permettant de suivre l'évolution de la population qu'il gouverne » (*ibid.* : 7). S'appuyant sur l'exemple du Canada, elle montre combien les connections entre l'Etat fédéral et les chercheur-e-s des universités sont prégnantes. Elle évoque plusieurs types de recherches assujetties à la forme de citoyenneté individuelle, comme par exemple la recherche dans les ministères, les commandites de projets de recherche ou le financement d'initiatives stratégiques de recherche. Son analyse du document fédéral qui encadre sur le plan éthique les recherches sociales empiriques au Canada montre « qu'il n'inclut pas, dans l'évaluation des projets de recherche par les comités d'éthique de la recherche leurs effets possibles sur la société ou sur les rapports sociaux, les amenant à se *centrer seulement sur les sujets de recherche* » (*ibid.* : 12). Autrement dit, aucun espace n'est dévolu par les comités d'éthique à une discussion sur les effets sociaux et politiques des projets de recherche. Cette absence de questionnement sur les retombées sociales et politiques des recherches n'est pas liée à la difficulté d'évaluer ces dernières. Elle manifeste l'impensé, l'allant de soi relevé plus haut à propos du terme « nuire » : à partir du moment où la recherche ne nuit pas aux « sujets de la recherche », c'est qu'elle aide, sert, est utile (voir note 2). D'ailleurs, lorsque dans certains formulaires est intégrée une rubrique « pertinence sociale » des projets, les réponses sont standardisées et portent sur l'amélioration du « bien-être » de tel ou tel sous-groupe en adéquation avec l'éthique du bien-être prônée par l'Etat, considérée de fait comme positive⁴. Florence Piron se demande dès lors : « Où se trouve le débat sur les normes et les finalités de l'Etat, sur les différentes

⁴ « Le bien-être est une expression floue et passe-partout, très utile à la rhétorique étatique pour rendre incontestable ce qui pourrait l'être. En fait, la norme régulatrice est constamment

présentée dans un langage qui vise à étouffer dans l'œuf toute velléité de contestation : qui oserait s'opposer à l'objectif du 'bien-être de tous les citoyens' ? » (Piron 2005 : 12).

normes de citoyenneté ? (...) Doit-on accepter cette uniformisation de la recherche sous la forme de protocoles standardisés ? » (*ibid.* : 12).

Responsabilité politique pour autrui

Florence Piron invite les chercheur-e-s à refuser le projet de gestion du social issu de l'éthique officielle et à revendiquer une « liberté de recherche qui soit autre chose qu'une forme de 'néolibéralisme scientifique' » (*ibid.* : 14). Autrement dit, elle nous invite à penser notre pratique de recherche en la fondant sur la seconde forme de citoyenneté évoquée, la citoyenneté collective, dont la finalité est celle du bien commun. Elle s'appuie pour se faire sur Foucault et propose plusieurs modalités originales pour produire ce que Foucault nomme la « critique permanente de nous-mêmes » (*ibid.* : 15) : l'analyse critique de notre propre pratique de recherche (prendre du recul par rapport à notre manière de faire) ; ne pas accepter comme inéluctable ni les conditions d'exercices de cette pratique ni la rhétorique qui justifie ces dernières ; déconstruire l'apparente « nécessité » universelle de notre pratique. Florence Piron propose des pratiques de recherche « plus ouvertes au débat public⁵, qui veulent intéresser tous les citoyen.ne.s et non pas seulement les co-expert-e-s, qui s'intéressent plus au 'peuple' qu'à la 'population' et qui veulent *donner à penser en plus d'informer* » (2005 : 16). Elle nous rappelle un « fondement crucial » : « les chercheurs sont des citoyens, et parce qu'ils sont des citoyens, qu'ils partagent une cité avec leurs concitoyens, ils ont une responsabilité politique pour autrui » (*ibid.* : 16).

Cette responsabilité politique pour autrui à laquelle Florence Piron invite à nous engager en tant que chercheur-e-s, consiste concrètement à se questionner sur les finalités de nos recherches. Marie-Noëlle Schurmans exprime en ces termes ces finalités : « Dans quel sens va mon

travail de recherche, d'une réduction des inégalités et des injustices sociales ? D'une habileté à piloter l'action ? D'un accroissement de l'actorialité par le dévoilement des déterminismes ? » (Schurmans 2006 : 82-83). Il ne s'agit pas de se demander à l'avance ce qui intéressera les citoyen-ne-s, puisque l'intérêt porte justement sur les questions que se posent les actrices et les acteurs sociaux en lien avec leur savoir concret (Blanchet 1985), davantage que sur les questions des chercheur-e-s. Adopter cette « posture responsabilisante » (Genard 1999) implique d'emblée de développer un point de vue critique sur le modèle dominant des sciences sociales. Compte tenu des contraintes institutionnelles ou financières diverses auxquelles peuvent être confronté-e-s les chercheur-e-s, une telle démarche peut nécessiter négociations et compromis. Les chercheur-e-s se retrouvent parfois pris entre « la peur et le désir de penser » dans leur volonté de s'autoriser à « nager à contre-courant » (Charmillot 2013 : 166), autrement dit, de « résister à l'homogénéisation d'un système de valeurs solidaire des intérêts dominants » (Schurmans 2008 : 90). Développer des recherches en sciences sociales orientées vers le souci d'autrui implique donc de prendre des risques – marginalité, difficultés de trouver des financements – mais telles sont les conditions de la transformation du monde du point de vue d'un « idéal d'émancipation » (Schurmans 2008 : 96).

Ouverture

Partant de l'exposé sur l'innovation méthodologique proposée par Geneviève Petitpierre, Germaine Gremaud, Aline Veyre, Ivo Bruni et Cindy Diacquenod produite à partir d'une négociation des principes éthiques énoncés dans la charte éthique de la FAPSE, j'ai proposé, dans cette discussion, de penser l'éthique de la recherche au-delà du rapport chercheur-e-s-participant-e-s, en me référant à la posture construite par Florence Piron.

concrètes pour penser la science autrement : <http://www.scienceetbiencommun.org>.

⁵ Voir à ce sujet l'association *Sciences et bien commun*, qui propose différentes activités

L'innovation méthodologique en question – la procédure de codécision – peut être lue comme une pratique orientée vers une conception solidaire de la citoyenneté. L'objet de la recherche, à savoir « l'expérience subjective des personnes avec une déficience intellectuelle et leur point de vue sur la possibilité d'être des apprenants tout au long de la vie » (Petitpierre et al. 2013 : 4) ainsi que le cadre conceptuel sur lequel il s'appuie – celui du droit à l'auto-détermination et à l'*empowerment* –, semblent également portés vers cette finalité du souci d'autrui.

Florence Piron appelle de ses vœux le passage d'une éthique officielle, standardisée à une éthique comme « espace de liberté, entendu comme espace de liberté concrète, c'est-à-dire de transformation possible » (Foucault 1994 : 449, cité par Piron 2005 : 15). Dans la visée de la transformation des pratiques de recherches, les conceptions de la citoyenneté gagneraient à être clairement explicitées dans toute recherche. Puisque toute recherche scientifique est aussi politique.

[Bibliographie]

- BERTHELOT Jean-Michel
2001. *Epistémologie des sciences sociales*. Paris : PUF.
- BLANCHET Alain
1985. *L'entretien dans les sciences sociales*. Paris : Dunod.
- BOURDIEU Pierre
2002. *Interventions, 1961-2001. Science sociale et action politique*. Paris : Agone.
- CHARMILLOT Maryvonne
2013. « Penser l'écriture de la science », in Moritz HUNSMANN & Sébastien KAPP (éds.), *Devenir chercheur : écrire une thèse en sciences sociales*, pp. 155-169. Paris : EHESS.
- FACULTE DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION
2007 [1990]. *Code d'éthique concernant la recherche au sein de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation*. Université de Genève. En ligne : <http://www.unige.ch/fapse/recherche/ethique> (consulté le 20.01.2016).
- FOUCAULT Michel
1994. *Dits et écrits 1954-1988*. Paris : Gallimard.
- GENARD Jean-Louis
1999. *La grammaire de la responsabilité*. Paris : CERF.
- PETITPIERRE Geneviève, GREMAUD Germaine, VEYRE Aline, BRUNI Ivo & DIACQUENOD Cindy
2013. Au-delà de l'alibi. Consentement à la recherche chez les personnes présentant une déficience intellectuelle. En ligne : http://www.seg-sse.ch/pdf/2013-03-27_Petitpierre.pdf (consulté le 20.01.2016).
- PETITPIERRE Geneviève & WILLEMIN Britt-Marie
2014. *Méthodes de recherche dans le champ de la déficience intellectuelle*. Bern : Peter Lang.
- PIRON Florence
1996. « Écriture et responsabilité : trois figures de l'anthropologue ». *Anthropologie et sociétés* 20 (1) : 126-148.
-- 2005. « Savoir, pouvoir et éthique de la recherche », in : Alain BEAULIEU (dir.), *Michel Foucault et le contrôle social*, pp. 130-150. Québec : Presses de l'Université Laval. En ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00806359> (consulté le 20.01.2016).
- SCHURMANS Marie-Noëlle
2006. *Expliquer, interpréter, comprendre. Le paysage épistémologique des sciences sociales*. Carnet des sciences de l'éducation. Genève : FAPSE/SSED.
-- 2008. « Respect et émancipation. A propos de la construction d'une démarche de recherche », in : Maryvonne CHARMILLOT, Caroline DAYER & Marie-Noëlle SCHURMANS (dir.), *Connaissance et émancipation. Dualismes, tensions, politique*, pp. 81-99. Paris : L'Harmattan.

SOCIÉTÉ SUISSE D'ETHNOLOGIE (SSE)

2011. *Une charte éthique pour les ethnologues ? Prise de position de la SSE*. En ligne: http://www.seg-sse.ch/pdf/GRED_Prise_de_position_de_la_SSE.pdf (consulté le 20.02.2016).

[Contact]

Maryvonne Charmillot, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation, Université de Genève, Maryvonne.Charmillot@unige.ch

[Résumé]

En 2013, Geneviève Petitpierre et ses collègues ouvraient la discussion au sujet de la nécessité de négocier les principes éthiques énoncés dans les chartes universitaires, notamment lors de recherche avec des personnes présentant une déficience intellectuelle. Suivant la posture construite par Florence Piron, qui consiste à penser la recherche en sciences sociales à partir d'une responsabilité politique pour autrui, la présente discussion élargit l'analyse en soulignant l'importance d'explicitier les conceptions de la citoyenneté présentes dans la recherche en sciences sociales, à savoir une citoyenneté individualisée à laquelle correspond une éthique standardisée, et une citoyenneté collective, orientée vers la construction du bien commun et relative à une posture éthique responsabilisante. L'auteure invite ainsi à dépasser l'éthique officielle, en questionnant les conceptions du monde social ou du vivre-ensemble qui se dégagent des options épistémologiques et méthodologiques adoptées.

[Mots-clés]

Citoyenneté, responsabilité, lien social, posture épistémologique.